

Entrée en vigueur – Règlement 2024-878

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-878 intitulé : « Règlement concernant les rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Lachute ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 5 novembre 2024
(G-2024.30)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière